



Rapport annuel 2025

Résumé

Le rapport annuel détaillé est disponible avec son annexe sur le site de la CPAT, www.cpat.ch

L'essentiel en bref

En 2025, la CPAT a bénéficié pour la troisième année consécutive des conditions régnant sur les marchés financiers. Toutefois, si 2023 et 2024 étaient dominées par l'évolution des taux d'intérêt, 2025 s'est caractérisée par les mouvements qu'ont connu les taux de change.

- Pour la troisième année consécutive, le résultat de la CPAT est excellent puisque les placements présentent un rendement de 6,88 %.
- Ce résultat se distingue également de celui d'autres institutions de prévoyance : l'indice UBS des caisses de pension affiche un rendement de 5,81 % sur la fortune en 2025.
- Cet écart de près de 1,5 % par rapport au rendement moyen des placements a été obtenu principalement grâce à une couverture systématique du risque de change.
- Une fois encore, les placements en action sont à l'origine des excellents résultats des investissements : les actions suisses dégagent un rendement de 18 % environ, tandis que la contribution des titres mondiaux se monte quant à elle à 14 %.
- En raison du faible niveau des taux d'intérêt, le rendement des obligations libellées en CHF se montait à 0,1 % seulement.
- Grâce aux résultats solides dégagés par les investissements et grâce aux réserves, pratiquement intégralement constituées, la CPAT verse une rémunération de 6 % sur les avoirs de prévoyance, un taux près de cinq fois supérieur à la rémunération légale minimale de 1,25 %.
- Les bénéficiaires de rentes profitent eux aussi des rendements des placements : les rentes en cours sont augmentées de 1,5 % à partir de juillet 2026.
- La sécurité financière de la CPAT a encore été renforcée : le degré de couverture augmente, passant de 113,4 % à 115,0 % au 31 décembre 2025, tandis que la réserve de fluctuations de valeurs a crû, passant de 487 à 576 millions de CHF.
- Les frais de placement de la fortune, qui incluent les immeubles sous gestion directe, sont de 25 centimes pour 100 CHF de fortune sous gestion. Comme pour les exercices précédents, ils sont nettement inférieurs à la moyenne.
- Le retrait des prestations de vieillesse sous forme de capital suscite un engouement croissant : en 2025, sur un total de 124 millions de CHF d'avoirs de vieillesse de personnes qui partent à la retraite, 72 millions de CHF étaient retirés sous forme de capital, soit un taux de 58 %.

- La retenue pratiquée dans la politique d'évaluation des engagements de prévoyance tient compte des incertitudes qui pèsent sur l'évolution des taux d'intérêt. En fixant le taux d'intérêt technique à 1,5 %, le Conseil de fondation maintient sa ligne prudente.
- À la CPAT, les employeurs assument la totalité de la contribution aux frais administratifs. Ce montant unitaire s'élève à 180 CHF.
- Le rapport de durabilité est disponible sur le site de la CPAT, www.cpat.ch.

Chiffres-clés

	2025	2024	2023
Somme du bilan (en millions de CHF)	4 496	4 210	3 886
Performance de la fortune totale	6.88 %	8.57 %	8.12 %
Degré de couverture	115.0 %	113.4 %	106.6 %
Rémunération des avoirs de prévoyance	6.0 %	4.0 %	1.25 %
Entreprises affiliées	2 088	2 135	2 123
Assurés actifs	16 442	16 202	16 067
Bénéficiaires de rentes	3 267	3 170	3 093
Taux de conversion applicables à 65 ans, homme/femme	5.4/5.7	5.5/5.8	5.6/5.9
Taux d'intérêt technique	1.5 %	1.5 %	1.5 %
Frais administratifs par assuré (CHF)	191	200	185

Bilan

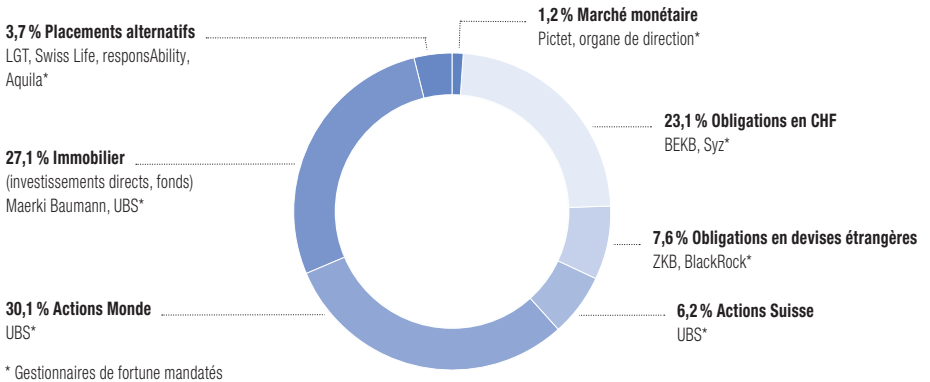
Actif	31.12.2025 (en CHF)	31.12.2024 (en CHF)
Liquidités	41 149 134	96 247 374
Créances	25 058 491	23 746 081
Obligations	1 367 045 224	1 359 916 162
Actions et titres similaires	1 845 989 025	1 629 239 227
Immeubles	1 216 760 968	1 101 036 747
Régularisation de l'actif	–	–
Total Actif	4 496 002 842	4 210 185 591

Passif	31.12.2025 (en CHF)	31.12.2024 (en CHF)
Prestations de libre passage	37 406 142	33 611 406
Autres engagements	1 008 691	963 621
Régularisation du passif	2 208 085	1 806 957
Réserves de contributions employeurs	41 039 636	42 314 065
Capital de prévoyance assurés actifs	2 438 678 177	2 287 700 259
Capital de prévoyance rentiers	1 208 723 000	1 177 681 000
Réserves techniques	191 365 000	179 233 000
Réserves de fluctuations de valeurs	575 509 111	486 810 283
Capital de fondation	65 000	65 000
Total Passif	4 496 002 842	4 210 185 591

En 2025, pour la troisième année consécutive, la CPAT a bénéficié de la bonne tenue des marchés des actions. Les résultats positifs ne doivent toutefois pas occulter les cahots rencontrés sur le chemin. Les négociations sur les droits de douane et les évolutions géopolitiques ont parfois donné aux marchés des actions des allures de montagnes russes.

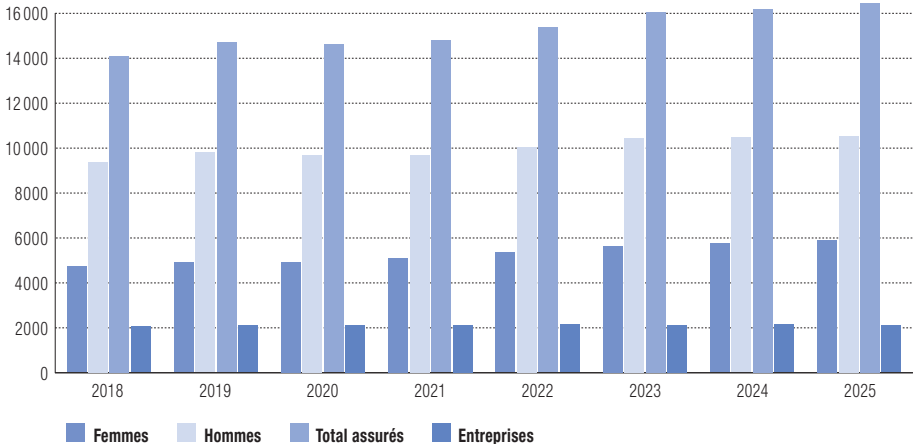
La rémunération élevée des assurés actifs augmente leur capital de prévoyance de plus de 150 millions de CHF. Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes augmentent de quelque 31 millions de CHF. Cette croissance est due au relèvement des rentes pour 18 millions de CHF.

Répartition de la fortune par catégorie de placement



Les frais de gestion de fortune se montent à 0,246 % au total. La CPAT investit exclusivement dans des placements transparents. Le droit de vote est exercé activement pour les actions détenues de manière directe, et le vote est publié sur le site Internet. Les gestionnaires de fortune mandatés respectent les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies.

Assurés actifs et entreprises affiliées

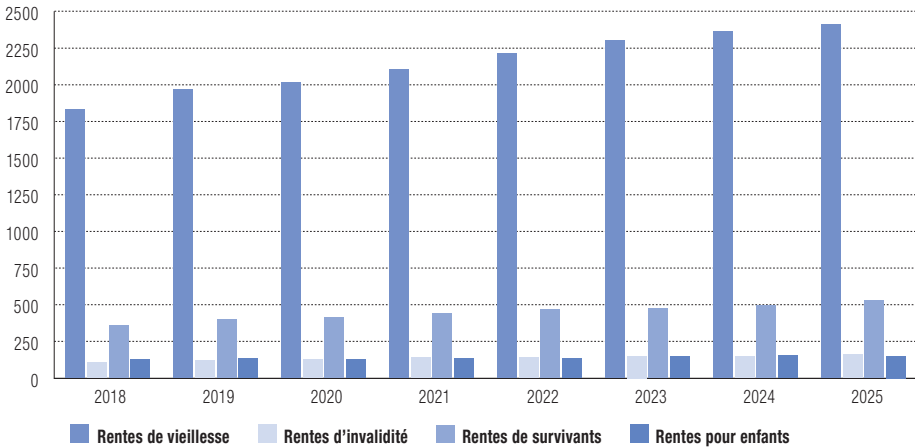


À la fin de l'exercice 2025, la CPAT compte 16 442 assurés actifs (5906 femmes et 10 536 hommes), qui sont assurés dans le cadre de 2088 entreprises et, pour 262 d'entre eux, à titre individuel.

Compte d'exploitation

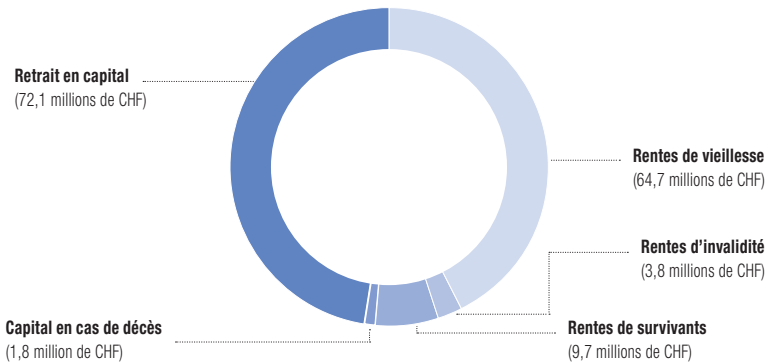
	2025 (en CHF)	2024 (en CHF)
Cotisations et apports	201 474 329	196 863 864
Prestations d'entrée	125 894 099	130 961 873
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	327 368 428	327 825 737
Prestations réglementaires	-154 252 577	-131 157 809
Répartition des subsides du Fonds de garantie	-1 444 611	-1 422 708
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-9 225 434	-9 175 328
Prestations de sortie	-157 403 987	-180 714 801
Dépenses pour prestations / retraits anticipés	-322 326 609	-322 470 646
Constitution du capital de prévoyance	-192 877 489	-81 283 172
Charges d'assurance	-1 078 797	-1 060 029
Résultat net de l'activité d'assurance	-188 914 467	-76 988 110
Produit des titres	32 437 499	32 203 823
Pertes réalisées sur les cours	-9 469 222	-13 144 985
Bénéfices réalisés sur les cours	35 276 008	49 554 054
Bénéfice au change sur les titres	204 819 352	240 794 381
Rendement immobilier net	28 022 078	30 423 176
Charges de la gestion de fortune	-11 042 660	-10 407 701
Résultat net du placement de fortune	280 043 055	329 422 748
Autres frais et revenus	31 329	31 570
Contributions aux frais administratifs	2 861 067	2 830 021
Administration des assurés	-3 756 975	-3 871 422
Frais de marketing et publicité	-1 565 179	-1 454 182
Frais administratifs à la charge du compte d'exploitation	-2 461 088	-2 495 582
Excédent des produits	88 698 828	249 970 626

Nombre de bénéficiaires de prestations



Le nombre de personnes qui perçoivent une rente de la CPAT s'est à nouveau accru en 2025 : on compte 47 rentes de vieillesse, 39 rentes de conjoint et 15 rentes d'invalidité supplémentaires. Chaque mois, des rentes sont versées à 3267 personnes au total. Comme la génération du baby-boom atteint l'âge de la retraite, le nombre de rentes de vieillesse continuera à progresser ces prochaines années.

Prestations règlementaires



En raison des prestations de vieillesse supplémentaires, le volume des prestations de prévoyance a crû en 2025, passant de 129,3 à 152,1 millions de CHF au total. Les rentes de vieillesse versées ont augmenté, passant de 63,5 à 64,7 millions de CHF. Les versements en capitaux au moment de la retraite ont connu une progression marquée : ils ont passé de 51,6 à 72,1 millions de CHF. Les capitaux versés en cas de décès se montent à 1,8 million de CHF, contre 2,1 millions de CHF pour l'exercice précédent.

La couverture des risques de change à la CPT

Les caisses de pension sont autorisées à investir leur fortune dans des produits de placement qui ne sont pas cotés en CHF. Ce type d'acquisition implique un risque, celui de voir une autre monnaie gagner ou perdre de la valeur par rapport au franc suisse. Comment la CPAT doit-elle agir face au revenu potentiel susceptible d'être obtenu grâce aux taux de change, mais aussi face aux pertes également possibles ?

Une hypothèse centrale : investir dans une monnaie étrangère ne dégage pas de revenu supplémentaire

Les scientifiques ne s'accordent pas sur le revenu additionnel dégagé par des investissements effectués dans des monnaies étrangères. Des analyses empiriques concernant le franc suisse n'ont pas non plus apporté de réponses claires à la question de savoir si des rendements additionnels sont possibles. Autrement dit, un investisseur qui réalise des placements dans des monnaies étrangères doit absorber des risques accrus, au moins à court terme, sans que l'on n'observe une tendance à des revenus additionnels récompensant cette prise de risque. Couvrir les risques de change vise donc un but compréhensible, mais implique aussi des coûts.

Couvrir le risque de change a un coût

Un investisseur qui entend couvrir ses placements en USD par rapport au CHF effectue une opération de couverture à terme, c'est-à-dire qu'il couvre le risque de change pour un moment dans le futur généralement compris entre un à trois mois. Jusqu'à ce moment, les deux monnaies fournissent un intérêt. Si les taux d'intérêt sont identiques, trouver quelqu'un qui effectue cette opération de couverture ne posera pas de problème. S'il y a une différence toutefois, elle doit être

compensée dans le cadre de la couverture, seul moyen pour qu'une contrepartie effectue cette opération. Il en découle que les coûts de la couverture du risque de change correspondent fondamentalement à la différence des taux d'intérêt des deux monnaies.

Une couverture intégrale ou partielle ?

Des analyses ont montré que dans certains cas, la couverture intégrale du risque de change peut être contre-productive. Une couverture peut même accroître les risques encourus pour une catégorie d'investissement. Il faut donc décider, pour chacune des catégories, si le placement doit être réalisé avec ou sans couverture. La décision sera prise en fonction des risques encourus : si elle réduit nettement le risque total subi par une catégorie de placement, la couverture est opérée. Si la réduction du risque est faible, les dépenses qu'impliquent la couverture du risque de change tendent à ne pas être rentables.

Dispositions légales

L'article 55 OPP 2 limite à 30 % la part de la fortune globale qui peut être placée en devises étrangères sans couverture du risque de change. La part des investissements réalisée en devises étrangères peut être plus élevée si elle est justifiée de façon concluante au sens de l'art. 50 al. 4 OPP 2.

Couverture du risque de change à la CPAT

La CPAT investit 45 % environ de sa fortune en devises. Selon sa stratégie de placement prévoit, 5 % au minimum et 17 % au maximum de ces placements sont investis sans couverture du risque de change. La couverture doit être la plus avantageuse possible et efficace pour la catégorie de placement en question : autrement

dit, soit elle sera intégrale, soit elle ne sera pas du tout réalisée. Le tableau qui suit présente les catégories de placement en monnaies étrangères (au 31.12.2025, montants en millions de CHF).

	Couverture	Fortune
Obligations en devises étrangères	oui	243
Obligations des marchés émergents	non	97
Actions Monde Global	oui	1 009
Actions Monde Global, petites capitalisations	non	179
Actions Monde, marchés émergents	non	163
Placements alternatifs	oui	167
Infrastructure	oui	48
Immeubles Monde	oui	109
Total devises		2 025

La couverture du risque de change n'est pas effectuée par la CPAT, elle est déléguée au gestionnaire de fortune concerné. Il n'y a donc pas de pilotage central, notamment s'agissant des devises, du genre d'instruments et

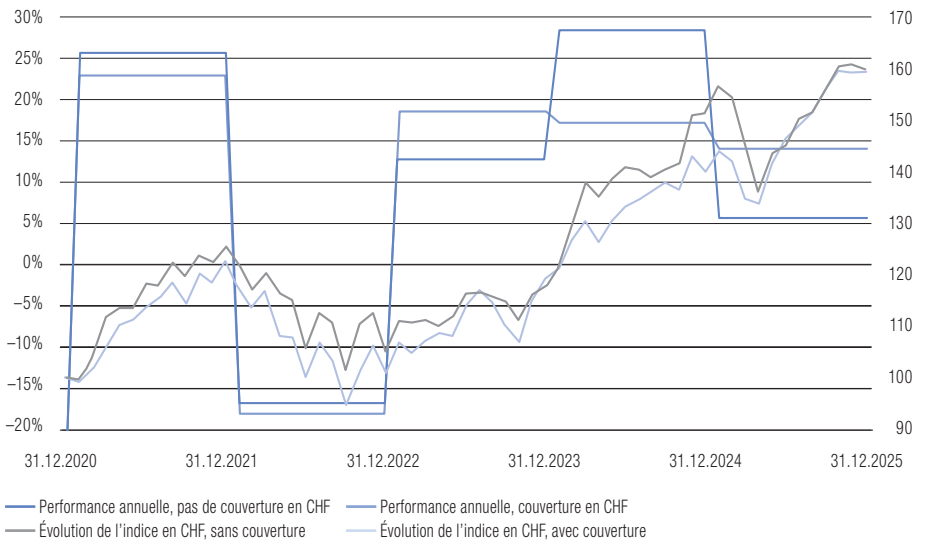
des contreparties. Toutefois, la couverture peut être mise en œuvre, puis mesurée, de manière simple et efficace.

Intérêt pour la CPAT

Si l'on examine la performance du portefeuille des actions Monde Global de la CPAT à l'aune de l'indice de comparaison MSCI World sauf CHF pour les cinq derniers exercices, la performance en CHF se monte à 59 %, indépendamment du fait que le risque de change soit couvert ou non couvert. Si les rendements visés sont pratiquement les mêmes, leur répartition varie fortement. L'exercice de 2022 mis à part, l'indice non couvert a dégagé des rendements positifs compris entre 6 % et 28 % ; pour la variante couverte, les rendements s'échelonnent entre 14 % et 23 %.

Cette comparaison montre que la couverture des investissements effectués dans des monnaies étrangères vise non pas à améliorer le rendement, mais à éviter des fluctuations relativement importantes. En couvrant les risques de change, la CPAT réduit donc ses risques d'investissement.

MSCI World sauf CHF



Organes

État au 01.01.2026

Conseil de fondation

**Fabienne Plüss**

Msc BA, SIA
Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, Zurich
Représentante des employés SIA
Présidente du Conseil de fondation

**Lukas Burkard**

MAS HES Business Engineering
Management
zaugg maschinenbau sa, Schönenwerd
Représentant des employés
Swiss Engineering UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs

**Philip Schmitt**

Architecte dipl., SIA
Jung + Schmitt Architekten Sàrl,
Zurich
Représentant des employeurs SIA
Membre du Comité de gestion des
immeubles

**Patrick Sommer**

Ing. dipl. HES, eMBA Corporate
Software SA, Bienne
Représentant des employeurs
Swiss Engineering UTS
Président du Comité de papiers-
valeurs

**Matthias Abicht**

Ing. dipl. en mécanique EPF, SIA,
MBA IMD
Groupe Abicht, Zoug
Représentant des employeurs SIA
Membre du Comité de papiers-valeurs

**Christian Vils**

Ingénieur dipl. en électrotechnique ETS
e-selection AG, Brugg
Représentant des employés
Swiss Engineering UTS
Vice-président du Conseil de fondation
et membre du Comité d'assurance
et de stratégie

**Philippe Vuadens**

Ingénieur en génie rural EPF, SIA,
ingénieur géomètre breveté
J-M Vuadens SA, Monthey
Représentant des employés SIA
Membre du Comité d'assurance et de
stratégie

**Lisa Ehrensperger**

Architecte dipl. EPF, FAS
Frei & Ehrensperger Architekten Sàrl,
Zurich
Représentante des employeurs FAS
Membre du Comité de gestion des
immeubles

**Daniel Baldenweg**

Ing. dipl. HES/REG A, SIA
dsp Ingenieure + Planer SA, Uster
Représentant des employeurs
Swiss Engineering UTS
Membre du Comité de papiers-valeurs

**Bülent Parlak**

Architecte dipl. HES
arb architekten, Berne
Représentant des employés FAS
Président du Comité de gestion des
immeubles



Jürg Bart

Architecte dipl.
Studio Wow SA, Biel/Bienne
Représentant des employés FAS
Membre du Comité de gestion des
immeubles



Patrick Wüthrich

BASc, MAS REM
Spreng + Partner Architekten SA,
Berne
Représentant des employés FSAI
Membre du Comité de gestion des
immeubles



Stephan Tschudi

Ing. en génie rural EPF,
ingénieur géomètre breveté
bbp geomatik SA, Muri (BE)
Représentant des employeurs suisse.ing
Membre du Comité d'assurance et de
stratégie



Marlene Locher Brander

Assistante de direction
Bänziger Partner SA, Buchs (SG)
Représentante des employés
suisse.ing
Membre du Comité d'assurance et de
stratégie

Direction

Organe de direction	ATAG Organisations économiques SA, Berne
D' Christoph Brügger	Directeur
Beat Christen	Directeur adjoint
Peter Gasser	Responsable des finances et de la comptabilité
Rita Manaa	Responsable de l'administration
Roman Bürki	Responsable des immeubles

Actuaire–conseil en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler	Prevanto Vorsorge AG, Bâle
-----------------	----------------------------

Réviseur en chef

Dominik Schweizer	OBT AG, Saint–Gall
-------------------	--------------------

Expert en placement

D' Luzius Neubert	PPCmetrics AG, Zurich
-------------------	-----------------------

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de
prévoyance et des fondations, Berne



cpat

Caisse de Prévoyance des
Associations Techniques
SIA Swiss Engineering
FAS FSAI suisse.ing

Case postale 1023
3000 Berne 14
T 031 380 79 60
F 031 380 79 43
info@cpat.ch
www.cpat.ch